



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 17 décembre 2019

**N°2019/103 : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT**

L'an deux mille dix-neuf le mardi 17 décembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 décembre 2019.

Etaient présents : 17

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Camille FASSI, Michel EBERHART, Annick PANE, Geneviève LEGUAY, Manuel MEZE, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Azdine RAMDAN, Emmanuel FONKING, Fathia BEN MABROUK, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI.

Pouvoirs : 5

Madame Francine BERTHAUX à Madame Geneviève LEGUAY, Madame Isabelle YEROMONAHOS à Monsieur Michel EBERHART, Monsieur Stide MARQUEZ à Monsieur Manuel MEZE, Monsieur Gérard MORAUX à Madame Danielle BOURGUIGNON, Madame Françoise VASSELON à Madame Annick PANE

Absents excusés : 5

Monsieur Christophe BLONDEL DEBLANGY, Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Patrick AUGÉY, Madame Clémence LAUMONIER, Isabelle GUILA CORNIL

Monsieur Manuel MEZE a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission finances/administration générale du 3 décembre 2019,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20191217-2019-103DEL-DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019

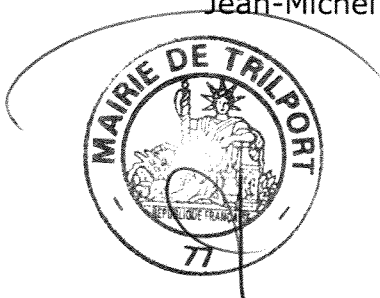
A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit les dépenses réelles inscrites sur l'année 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser 2018, dont l'affectation partielle est la suivante :

CHAP	COMPTE	LIBELLE	BP	DM1	DM2	TOTAL	25%
20	202	Frais d'études - docs urbanisme	-	12 000,00		12 000,00	3 000 €
	2031	Frais d'études	-		10 000,00	10 000,00	2 500 €
	2033	Frais insertion	-	5 000,00		5 000,00	1 250 €
21	2111	Terrains nus	100 000,00		-10 000,00	90 000,00	22 500 €
	2115	Terrains bâtis		190 000,00		190 000,00	47 500 €
	2116	Cimetière	100 000,00			100 000,00	25 000 €
	2121	Plantation arbres	6 247,00			6 247,00	1 562 €
	2128	Terrains Agencem.Aménag.	14 000,00			14 000,00	3 500 €
	21318	Autres bâtiments publics	180 000,00	-12 000,00		168 000,00	42 000 €
	2152	Installation de voiries	115 000,00			115 000,00	28 750 €
	21534	Réseaux d'électrification	13 272,00			13 272,00	3 318 €
	21568	Matériel et outillage incendie	6 735,00			6 735,00	1 684 €
	2182	Matériel de transport	36 000,00			36 000,00	9 000 €
	2183	Mat. de bureau & informatique	23 193,00			23 193,00	5 798 €
	2188	Autres Immo. Corporelles	49 800,00			49 800,00	12 450 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
 Le
 Publié le
 ACTE RENDU EXECUTOIRE
 Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
 Jean-Michel MORER



Accusé de réception en préfecture
 077-217704758-20191217-2019-103DEL-DE
 Date de télétransmission : 19/12/2019
 Date de réception préfecture : 19/12/2019